

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Notre Dame de l'Assomption qui s'élève au centre du quartier de La Neuville-les-Corbie, à Corbie, représente un bel exemple d'église paroissiale soutenue par une importante abbaye bénédictine : l'abbaye de Corbie dont elle dépendait.

Elle a été reconstruite à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle et remplace un édifice antérieur. Elle présente un plan recherché, avec un bel étage des masses et les caractéristiques architecturales du gothique flamboyant de cette partie de la Picardie. Elle se distingue surtout par sa façade occidentale imagée sculptée dédiée à l'entrée de Jésus à Jérusalem le jour des Rameaux. Ce tympan sculpté, en pierre extraite des carrières de Vaux-sur-Somme, aurait été réalisé entre les années 1515 et 1528.

Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 14 janvier 1895, elle se compose d'une nef longée par un seul collatéral sud et d'un chœur plus étroit, terminé par une abside à trois pans. Il semblerait que la tour du clocher soit un peu plus ancienne que la façade.

LE PROJET DE RESTAURATION

La campagne de travaux concernera, dans une première phase, la sécurisation et la restauration de l'édifice. Puis, une seconde phase sera dédiée à la façade et au tympan sculpté.

L'église souffre, en effet, de pathologies qui menacent la qualité et la pérennité de son clos et couvert. La campagne de travaux actuelle vise à restaurer une partie de l'intérieur et de la toiture de l'église afin de sécuriser l'édifice et de le protéger de menaces de dégradations supplémentaires : restauration des maçonneries extérieures, des charpentes, de la couverture du chœur et de la nef, consolidation des arases de mur fissurées.

Votre soutien financier contribuera à la sauvegarde de ce joyau du patrimoine !

Montant des travaux	649 070 € HT
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2020



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de l'église de la Neuville-les-Corbie

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/64796

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église de la Neuville-les-Corbie

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

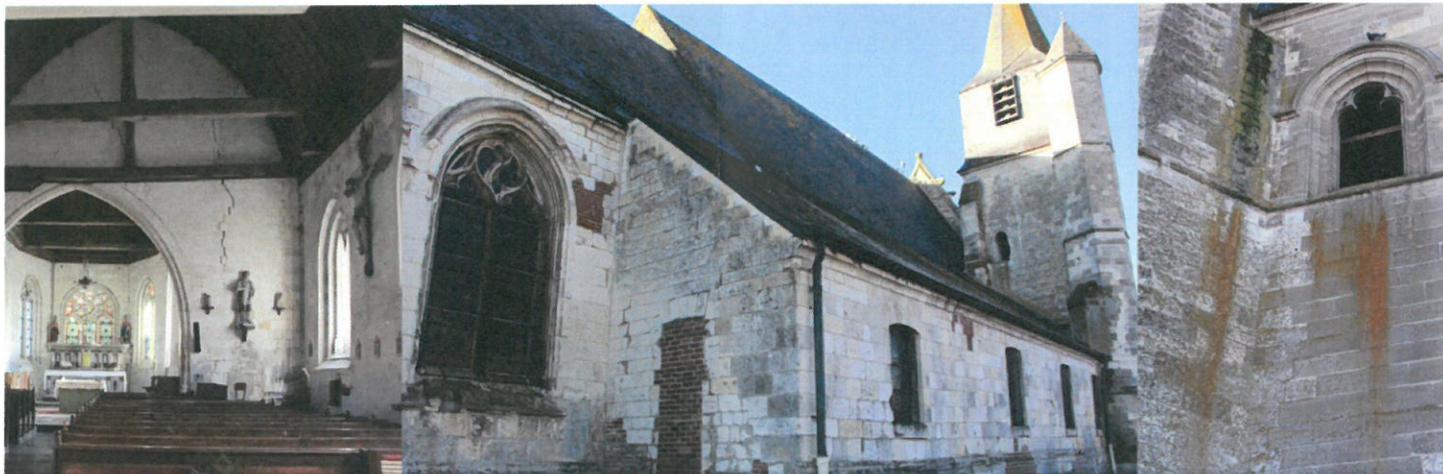
Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Reduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Reduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Fondation du patrimoine - Commune de Corbie

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Picardie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Picardie
2 rue Gustave Eiffel
60200 Compiègne
03 44 09 10 64
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE CORBIE

1 rue Faidherbe
BP 10237
80800 Corbie
03 22 96 43 00
mairie@maire-corbie.fr
http://www.mairie-corbie.fr/

NOS PARTENAIRES

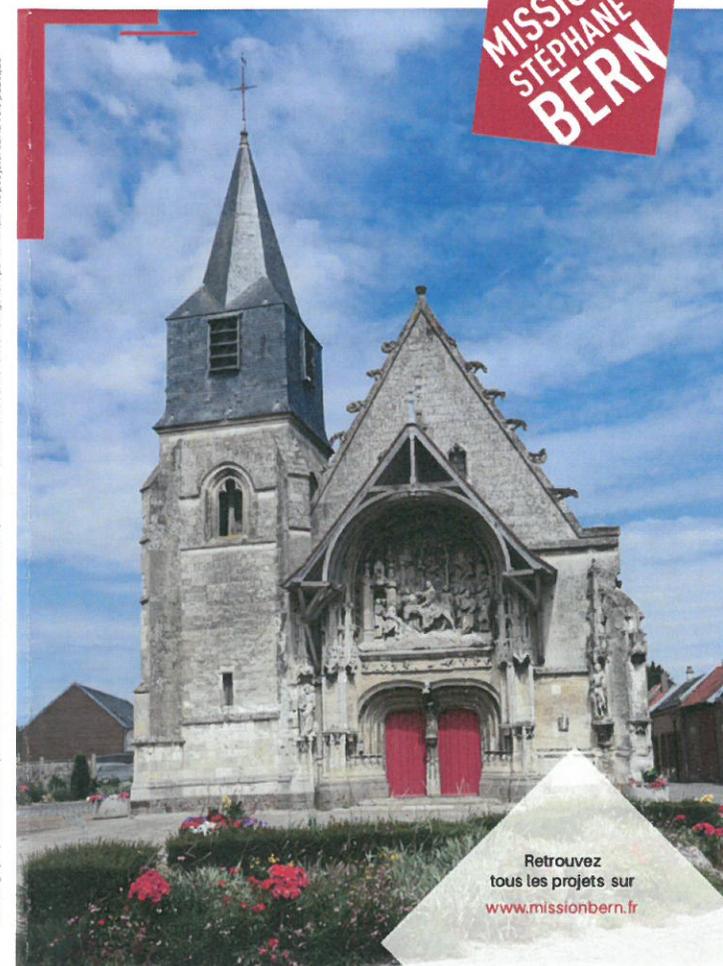


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE l'église de la Neuville-les-Corbie

CORBIE (Somme) - Picardie

MISSION
STÉPHANE
BERN



Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr